

CONDITIONS GENERALES

De la DigiSoft GmbH & Co. KG - société de commerce Programme Navigation "NaviCharT";

Convention entre:

1. "DigiSoft GmbH & Co. KG", (nommée ensuite "DigiSoft"), société à responsabilité limitée, dont le siège est en Allemagne ; Adresse: Waldstraße 7, D-76768 Berg

et

2. Le "Client";

Avant-propos:

Cette version française des conditions générales de DigiSoft n'est qu'une traduction approximative. Valables sont les conditions générales de l'original en allemand.

En cas de différences entre les deux versions, c'est la version allemande qui est à prendre en considération.

PREAMBULE

DigiSoft est propriétaire d'un programme de Navigation. Le programme est appelé NaviCharT.

Le client se propose d'acheter le droit d'utiliser le programme NaviCharT.

Les deux parties se proposent de régler leur relation contractuelle et commerciale en vue de la livraison/réception du programme de navigation NaviCharT.

En vue de ces faits, les deux parties conviennent de ce qui suit:

1. DEFINITIONS

"*Forces majeures*"; signifie: feu, explosion, raz de marée, foudre, actions terroristes, guerre, rébellion, sabotage, grève ou tout autre événement hors du contrôle de la DigiSoft.

"*Durée d'utilisation*" décrit une période d'un an. Cette période débute soit à la fin du contrat de licence de la livraison initiale du programme, soit avec la livraison des mises à jour du programme ou de la licence à condition que le client ait conclu un contrat pour la livraison d'une mise à jour ou d'une licence.

"*Programme*" signifie dans le cadre de ce contrat le programme NaviCharT et contient des cartes digitales, livres de poche et autres documents, que le client reçoit, après avoir passé sa commande.

"*Ce contrat*" signifie ce document avec toutes les annexes, qui sont formellement désignés comme tels.

"*Période de garantie*" signifie la période du contrat mentionnée au paragraphe 4.1.

2. CONTENU DE CETTE CONVENTION

2.1 Dans le cadre de ce contrat, DigiSoft livre au client ce matériel au prix global, comme mentionné dans le bon de commande sur internet sous www.navichart.com. Les prix sont maintenus jusqu'au changement sur le site internet. Les frais de port et d'emballage sont compris dans le prix global. D'éventuelles taxes locales supplémentaires peuvent survenir et seront alors à la charge du client. Nos conditions de livraisons et de paiements figurent également sur notre site internet.

2.2 Le client est autorisé, dans les 15 jours qui suivent la livraison, de retourner le matériel et d'annuler le contrat sans citer de raison et sans coût supplémentaire. Ces conditions ne sont plus valables si les scellés du colis a été ouvert.

2.3 Les conditions de retour de marchandise cité en 2,2) peuvent être pris en considération en informant DigiSoft par courrier, fax ou e-mail, tout en respectant les délais mentionnés ci-dessus. En cas de recours aux conditions de retour de marchandise, DigiSoft s'engage à rembourser rapidement les frais endossés par le client, dans un délai de 30 jours, après la résiliation et la réception du retour de marchandise non ouverte et encore scellée. Les frais de port pour le renvoi de la marchandise reste à la charge du client.

3. LIVRAISON

3.1 La livraison et la transmission du programme est faite par DigiSoft à l'adresse indiqué par le client.

3.2 Le transfert de risques s'effectue dès le début de la livraison.

3.3 Le client reconnaît, que le programme qu'il obtient est un programme standard et n'a, en aucune forme, été adapté à ses besoins particuliers.

3.4 Le client reconnaît aussi, que la complexité du programme lui est familière et ne s'accorde pas entièrement avec ses propres besoins.

3.5 Le client décharge la DigiSoft de toutes responsabilités en références aux clauses ci-dessus 3.3.) et 3.4).

4. GARANTIE

4.1 La garantie du programme est de 6 mois.

4.2 Si, pendant la période de garantie, le client constate une erreur dans le programme, il doit impérativement en aviser DigiSoft par écrit, en indiquant l'erreur et tous les détails. Dès lors, DigiSoft va essayer de rectifier (résoudre) les erreurs en question. Sur demande de la DigiSoft, le client pourrait être tenu, à renvoyer le composant défectueux.

Des déviations sur les informations des cartes dans le programme par rapport à la réalité ne sont pas à considérer comme des défauts.

4.3 Si la DigiSoft n'a pas pu rectifier (résoudre) l'erreur dans un délai approprié, le client a le droit de résilier le contrat.

4.4 La possibilité précitée pour le désistement ne peut être utilisée par le client que si DigiSoft détient assez d'aide (informations) de la part du client, pour pouvoir réparer ou échanger le programme. DigiSoft n'informe pas le client que les erreurs sont reconduites exclusivement à des circonstances mises sur le compte du client

4.5 Le client ne doit pas essayer lui-même ou à l'aide d'un tiers, de rectifier des défauts prétendus/réels du programme. Si le client ne respecte pas ces engagements, la période de garantie s'annule automatiquement et DigiSoft n'est nullement responsable des dégâts (dommages) subis par le client.

5. INSTALLATION, ENTRAÎNEMENT ET ASSISTANCE

5.1 DigiSoft s'engage à assister le client pour l'installation du programme. A cet effet, une aide par courrier électronique (E-Mail) est proposée. Ce service d'assistance est réalisé en toute connaissance et repose sur les informations transmises par les clients. DigiSoft ne peut et ne pourra pas garantir que les défauts du programme seront rectifiés avec certitude par ce service d'assistance (courrier électronique).

5.2 Le client est le seul responsable pour la bonne installation du programme, qu'il a reçu de DigiSoft. Il s'engage à suivre les instructions d'installation, afin que DigiSoft ne puisse jamais être tenu pour responsable pour les dégâts ou défauts du programme, ou autre matériel du client, qui peuvent être causés par une mauvaise installation du programme par le client.

6. PROPRIETE DU PROGRAMME

- 6.1** Les droits du programme restent chez DigiSoft. Le client acquiert le droit d'utiliser le programme pendant 1 an, du moment que le prix d'achat (paragraphe 2. de ce contrat) est payé en totalité par le client.
- 6.2** Si le client arrive ou essaye par quelque moyen ou quelque raison que ce soit de récupérer le montant qu'il a versé, DigiSoft est autorisé de résilier ce contrat sans préavis et sans information préalable et de faire valoir vis-à-vis du client des dommages et intérêts. De plus le client ne sera plus autorisé à utiliser le programme NaviCharT.

7. DUREE DU CONTRAT DE LICENCE

- 7.1** Dans le cadre de ce contrat, le client est autorisé à utiliser le programme pour une durée d'**un an**, commençant dès l'obtention de la licence.
- 7.2** Le client est conscient qu'à la fin de la période d'utilisation d'un an, le programme NaviCharT sera désactivé automatiquement. Dans ce cas, le client libère DigiSoft de tous dommages et intérêts qui découlent du fait que celui-ci n'a pas commandé une nouvelle licence du programme NaviCharT.
- 7.3** Au cas où le client se décide à commander une nouvelle licence du programme, il devra en aviser DigiSoft dès que possible et avant la fin du contrat. A ce moment-là, le client devra payer, par internet ou autre moyen de paiement, les frais pour la livraison du programme. Dans ce cas, DigiSoft enverra au client la nouvelle licence du programme à l'adresse E-Mail indiquée par le client.
Pour ce renouvellement de contrat, les conditions générales à la date de la commande sont valables.

8. PROTECTION ET DROIT

- 8.1** Il est convenu que tout droit lié au programme NaviCharT y compris le droit d'auteur mais pas uniquement celui-ci, ainsi que les droits liés à la marque restent l'unique propriété de DigiSoft
- 8.2** Le client accepte les instructions du droit d'auteur, qui se trouvent sur les disquettes ou cédés-rom, sur lesquels se trouve le programme.

8.3 Le client est seulement autorisé à copier le programme pour le charger, le visualiser ou le sauvegarder sur son ordinateur personnel. Il lui est interdit, de faire d'autres copies du programme ou de le copier pour un tiers, sans autorisation préalable écrite par DigiSoft.

9. SUPPLEMENT

Les changements et ajouts de ce contrat doivent se faire par écrit.

10. FORCES MAJEURES

DigiSoft n'est pas responsable pour les erreurs ou performances défectueuses dans le cadre de ce contrat, fondées sur de forces majeures.

11. TRANSMISSIONS

Le client n'est pas autorisé, de transmettre à un tiers, ce contrat en partie ou en totalité sans autorisation écrite au préalable par DigiSoft.

12. NULLITE

Au cas où certaines parties de cette convention sont nulles ou non conformes à la loi, les clauses non concernées restent valides. De plus, la clause frappée de nullité est remplacée automatiquement, sans qu'une des parties soit obligé d'agir, par une clause conforme à la loi et qui peut être exécutée par l'une des parties. Cette clause doit du fait de son contenu, de sa forme et de ses conséquences être identique à la clause frappée de nullité.

13. EN-TETE

Les en-têtes des clauses de ce contrat ne servent que pour des différences minimales et n'ont aucune signification sur l'interprétation ou le contenu des clauses particulières.

14. LOI APPLICABLE AU CONTRAT

Ce contrat relève à tous les égards du droit de l'état de la République d'Allemagne, son interprétation est uniquement effectuée par rapport à la législation de l'état d'Allemagne. Les parties conviennent que les litiges qui découlent de ce contrat ou s'y rapportant sont exclusivement réglés par la Cour de Justice ("Gericht") de l'état d'Allemagne.